

Le très hon. M. BENNETT: Je remercie le ministre de sa déclaration complète, car c'est exactement ce que je prévoyais. C'est apparemment l'exercice d'une nouvelle autorité pour permettre ce que j'appellerai des écarts de pouvoir.

L'hon. M. STIRLING: Il n'y a pas de date.

L'hon. M. ILSLEY: Je me procurerai les renseignements, mais je ne le crois pas.

L'hon. M. STIRLING: Est-ce qu'il s'applique aux oignons ou aux autres articles?

L'hon. M. ILSLEY: Ils s'appliquaient à l'évaluation de tous les fruits et de tous les légumes, d'après les règlements en vigueur le 31 décembre 1935.

L'hon. M. STIRLING: Il en établit la valeur jusqu'à concurrence de 80 p. 100?

L'hon. M. ILSLEY: Sur tous les fruits et les légumes dont la valeur était établie le 31 décembre 1935.

L'hon. M. DUNNING: J'ai déjà fourni ces explications.

M. SPENCE: Avant que l'on adopte le numéro concernant les asperges, permettez-moi de faire observer que nous avons fait en cela une autre grave erreur. De fait, des Canadiens ont édifié au pays une importante industrie à grands frais. La saison ne dure qu'un mois ou six semaines et il faut cultiver avec grand soin les asperges. Toute la question se résume à ceci: Qu'allons-nous faire à l'égard des asperges de la Californie qui inondent le marché canadien? C'est à nous de décider si nous sommes prêts à les frapper d'un droit de dumping et mettre un frein à l'importation de ce légume avant que nos asperges soient prêtes pour la consommation domestique. D'ordinaire, les asperges des Etats-Unis inondent notre marché et nous empêchent d'écouler les nôtres. Il est inutile de fixer une date quant à la majoration de la valeur établie, puisque la croissance de ce légume dépend entièrement du sol et de la chaleur solaire. L'époque de la récolte peut varier parfois de trois ou quatre semaines. On sait qu'à certaines saisons, les asperges américaines mûrissent trois ou quatre semaines avant les nôtres. Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que dans le monde des affaires nous souhaitons que les pouvoirs du ministre soient restreints en tant qu'il s'agit d'établir la valeur des produits pour fins de douane; de fait l'homme d'affaires est dans l'impossibilité de savoir à quelle date ces produits arriveront sur le marché. Je ne blâme pas le ministre en particulier de s'en tenir aux conseils de quelque sous-ordre qui n'y comprend goutte et qui ne sait pas se

renseigner aux meilleures sources; cependant, j'espère que le ministre prendra les moyens de résoudre ces difficultés.

Je ne m'explique pas pourquoi le ministre des Finances n'a pas voulu que l'on discutât en même temps l'imposition des droits sur tous ces produits, car, l'eût-il fait, nous aurions pu adopter tous ces numéros d'un seul coup. Cet abaissement de droits sur les asperges va à l'encontre des intérêts du peuple canadien; de fait, étant donné les conditions climatiques plus favorables qui existent aux Etats-Unis, il nous sera impossible de leur faire concurrence pour ce qui est de la culture des asperges. Dans certains Etats de l'Union américaine, les asparagiculteurs peuvent avoir deux ou trois récoltes par année; ici, au Canada, nous avons toutes les peines du monde à en obtenir une. Dans les circonstances, comment pourrions-nous faire concurrence aux asparagiculteurs américains? Si le Gouvernement désire protéger le producteur primaire dont il fait si grand état, qu'il commence à le faire à l'instant même. Mes honorables amis prétendent qu'ils veulent protéger le producteur de blé, mais ils oublient complètement le maraîcher de l'Ontario qui remue le sol de l'aurore au coucher du soleil et qui peine bien plus que n'importe quel cultivateur de l'Ouest canadien. (*Exclamations.*) Vous ne savez pas ce que c'est que le travail. Allez chez les jardiniers-maraîchers, entre Toronto et les chutes Niagara. Vous pourrez le voir au travail du lever au coucher du soleil; il accomplit un labeur incessant tout le long du jour. Le jardinier maraîcher n'est pas assis sur le siège d'une machine ainsi que le cultivateur qui laboure son champ. Parmi les honorables membres cultivateurs, il s'en trouve bien peu qui manient le foin à la fourche; ils ont des machines pour accomplir tous les travaux.

L'hon. M. DUNNING: Avant que cette altercation aille plus loin, puis-je faire observer que nous en sommes au numéro du tarif qui a trait aux asperges. Je sais ce qui va se produire tout à l'heure.

M. SPENCE: Je n'avais pas l'intention de parler d'autres choses, mais les honorables membres ont fait certaines remarques et j'ai été obligé de leur répondre. Je proteste contre cet abaissement des droits de 30 p. 100. Où voit-on la nécessité de le faire? Personne n'a demandé l'abaissement de ce droit. Ce droit de 30 p. 100 ne signifie pas grand-chose; il s'agit tout simplement d'un pourcentage sur le coût net de production au Texas, au Tennessee ou dans n'importe quel Etat d'où proviennent ces asperges. Cette année, nous avons des milliers de boîtes de bonnes carottes rouges...